

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du mercredi 26 septembre 2007 à 9 h 30
« Actualisation des projections à long terme : les hypothèses »

Document N°12
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les comptes 2003-2006 de la CNRACL :
résultats constatés et projection 2005 du COR**

CNRACL – septembre 2007

Les comptes 2003-2006 de la CNRACL : résultats constatés et projection 2005 du COR

Les tableaux suivants présentent les effectifs de pensionnés et de cotisants, ainsi que les données financières (exprimées en euros courants) correspondantes, obtenus dans le cadre de l'exercice de projection 2005 du COR et ceux constatés entre 2003 et 2006.

COR 2005	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct (moyenne annuelle)	594 290	624 258	658 480	701 167
Pension moyenne de droit direct (euros)	13 091	13 296	13 647	13 915
Total des pensions (Meuros)	8 610	9 153	9 880	10 679
Nombre de cotisants (moyenne annuelle)	1 768 975	1 808 650	1 833 900	1 865 900
Total des cotisations (Meuros)	11 430	11 924	12 550	13 244
Solde technique (Meuros)	2 820	2 771	2 669	2 565

Résultats constatés	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct (moyenne annuelle)	594 290	624 258	651 206	686 596
Pension moyenne de droit direct (euros)	13 091	13 468	13 785	14 085
Total des pensions (Meuros)	8 610	9 274	9 878	10 609
Nombre de cotisants (moyenne annuelle)	1 768 975	1 817 000	1 849 182	1 881 895
Total des cotisations (Meuros)	11 430	12 046	12 643	13 191
Solde technique (Meuros)	2 820	2 772	2 765	2 582

Différences COR 2005 et résultats constatés	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct en %	0,00%	0,00%	-1,10%	-2,08%
Pension moyenne de droit direct en %	0,00%	1,30%	1,02%	1,22%
Total des pensions en %	0,00%	1,32%	-0,03%	-0,65%
Nombre de cotisants en %	0,00%	0,46%	0,83%	0,86%
Total des cotisations en %	0,00%	1,02%	0,74%	-0,40%
Solde technique (Meuros)	0	1	96	17

Les prestations

2004 : La masse des prestations constatée est supérieure de 1,32% par rapport à la projection 2005 en raison d'une sous estimation de la prestation moyenne de 1,30% de droit direct, le nombre de pensionnés de droit direct observé étant conforme à la projection.

2005 : La masse des prestations constatée est très proche de la projection (écart de -0,03%). La sous estimation de la prestation moyenne de droit direct (1,02%) a été compensée par la surestimation de l'effectif des retraités de droit direct (-1,10%). L'écart

constaté entre prévision et réalisation sur l'effectif de pensionnés est dû principalement à une surestimation du nombre des carrières longues (moins de 500 départs observés contre près de 6 000 prévus – cf. annexe 1).

2006 : La masse des prestations constatée est inférieure de -0,65% par rapport à la projection, en raison d'une sur estimation du nombre de pensionnés de droit direct (écart de -2,08%), compensée en partie par une sous estimation de la pension moyenne de droit direct (écart de 1,22%). Comme pour 2005, le nombre de départs observés au titre du dispositif carrières longues a été moins important que prévu (6 251 départs contre près de 10 000 projetés). La sous estimation de la prestation moyenne de droit direct s'explique, en partie, par le niveau des paramètres retenu pour la décote dans l'exercice 2005. La part des nouveaux retraités impactés par la décote, ainsi que le nombre moyen de trimestres manquants, ont été sensiblement plus faibles que ceux retenus en 2005. Concernant la proportion des retraités impactés par la décote (pensions vieillesse et non élevées au minimum garanti), elle avait été fixée à 27% pour les femmes et 23% pour les hommes en 2006, elle a été respectivement de 7% et 3,4%. Cet écart s'explique principalement par un nombre important de pensionnés ayant une année de référence (année d'ouverture des droits) antérieure à 2006 et n'étant, par conséquent, pas concernés par la décote (cf. annexe 2). La répartition du flux des nouveaux retraités par année de référence n'avait pas été prise en compte pour la détermination de ce paramètres en 2005, d'où la surestimation observée. Pour le nombre moyen de trimestres manquants, il avait été fixé à 8 pour les femmes et 8,3 pour les hommes en 2006, il a été respectivement de 4,2 et 3,7.

Les cotisations

2004-2005 : La masse des cotisations constatée est supérieure de 1,02% en 2004 et 0,74% en 2005 par rapport à la projection, en raison, principalement, d'une sous estimation de l'effectif des cotisants. Cet effectif a évolué de +2,7% en 2004 et +1,8% en 2005, contre, respectivement, +2,2% et +1,4% prévus.

2006 : La masse des cotisations constatée en 2006 a été, en revanche, inférieure à la projection. La progression de l'effectif de cotisant (+1,8%) ayant été très proche du taux retenu en 2005 (+1,7%), malgré l'absence d'intégration de fonctionnaires de l'Etat dans le cadre de la décentralisation, l'écart est dû à une augmentation moins importante que prévue du traitement moyen.

ANNEXES

Annexe 1 : Les départs pour carrières longues

Répartition, par mois, des départs pour carrières longues en 2005 et 2006

Mois	2005			2006		
	58 ans	59 ans	total	58 ans	59 ans	total
janvier					168	168
février		3	3		208	208
mars		1	1		246	246
avril		23	23		227	227
mai		26	26		220	220
juin		37	37		208	208
juillet		65	65	1796	595	2391
août		71	71	485	316	801
septembre		77	77	308	232	540
octobre		62	62	280	185	465
novembre		54	54	234	152	386
décembre		67	67	243	148	391
TOTAL		486	486	3346	2905	6251
Proportion	0,0%	100,0%	100,0%	53,5%	46,5%	100,0%

Le nombre de départs pour carrières longues a fortement augmenté entre 2005 et 2006. Ces départs représentaient 1,3% de l'ensemble des départs en retraite de droit direct en 2005 et 13,1 % en 2006.

Cette augmentation s'explique, en partie, par l'élargissement des conditions d'âge : possibilité de départ à 58 ans au 1^{er} juillet 2006. Sur les 6251 départs de 2006, 53,5% (3346 départs) concernent des agents de 58 ans. Et sur ces 3346 départs à 58 ans, plus de la moitié ont eu lieu en juillet 2006.

Mais parallèlement, les départs à 59 ans ont également fortement augmenté entre 2005 et 2006, passant de 486 en 2005 à 2905 en 2006, soit près de six fois plus.

Quelques données statistiques sur le flux 2006 des départs pour carrières longues :

Indicateurs	Effectif hospitalier			Effectif territorial			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
- effectif	1 168	278	1 446	3 919	886	4 805	6 251
- âge moyen	58,7	58,8	58,7	58,7	58,8	58,7	58,7
- Montant mensuel moyen	1 221,1 €	1 178,0 €	1 212,8 €	1 132,7 €	1 058,2 €	1 119,0 €	1 140,7 €

Répartition par âge du flux 2006 des carrières longues :

Age de départ révolu	Effectif hospitalier			Effectif territorial			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
58 ans	661	133	794	2 146	406	2 552	3 346
59 ans	507	145	652	1 773	480	2 253	2 905
Total	1 168	278	1 446	3 919	886	4 805	6 251

Répartition par grade du flux 2006 des carrières longues :

Répartition par Grades territoriaux	Effectif territorial		
	Hommes	Femmes	Total
Adjoint administratif	57	133	190
Adjoint d animation	1	4	5
Adjoint technique	2		2
Administrateur	2	1	3
Agent administratif	25	33	58
Agent chef	1		1
Agent d animation	2	1	3
Agent d entretien	153	57	210
Agent de maitrise	956	32	988
Agent de salubrite	98		98
Agent social		26	26
Agent specialise ecoles maternelles		191	191
Agent technique	1 847	234	2 081
Agent territorial du patrimoine	15	8	23
Aide medico technique	3	2	5
Animateur		1	1
Assistant de conservation	2	1	3
Assistant enseignement artistique	1		1
Assistant social et educatif	2		2
Attache	22	17	39
Auxiliaire de puericulture		6	6
Auxiliaire de soins		1	1
Brigadier	7	2	9
Chef de garage	44		44
Chef de police municipale	3		3
Conducteur	28	1	29
Conseiller	6	1	7
Conservateur Patrimoine	1		1
Controleur de travaux	251	3	254
Directeur territorial	4	4	8
Educateur sportif	59	1	60
Emplois fonctionnels	1		1
Emplois nationaux	3	2	5
Emplois specifiques	82	23	105
Garde champetre	35		35
Gardien	11	2	13
Infirmier		1	1
Ingenieur	13	1	14
Maitre Ouvrier	8	1	9
Moniteur atelier	1		1
Operateur	7		7
Ouvrier	2	2	4
Professeur enseignement artistique	1		1
Puericultrice		1	1
Puericultrice cadre de sante		1	1
Redacteur	28	62	90
Secetaire de mairie	7	9	16
Secetaire medical		1	1
Technicien	39		39
Sans code-non ventilable	89	20	109
TOTAL	3 919	886	4 805

Répartition par Grades hospitaliers	Effectif hospitalier		
	Hommes	Femmes	Total
Adjoint administratif	7	54	61
Adjoint des cadres hospitaliers	2	5	7
Adjoint des cadres techniques	5		5
Adjoint technique	19	1	20
Agent administratif	1		1
Agent chef	115	9	124
Agent d entretien	18	23	41
Agent de desinfection	1		1
Agent des services hospitaliers	7	10	17
Agent specialise ecoles maternelles		1	1
Agent technique	28	6	34
Aide de laboratoire	3	8	11
Aide de pharmacie	1	2	3
Aide soignant	2	1	3
Assistant social et educatif	2	2	4
Attache	1	6	7
Cadre social et educatif	1		1
Chef de garage	4		4
Chef de standard telephonique	9	3	12
Conducteur	61		61
Contremaitre	115	4	119
Dessinateur	2		2
Directeur d etab. Sanitaires sociaux	1	1	2
Directeur des soins	2		2
Educateur technique	3		3
Emplois nationaux	7	4	11
Emplois specifiques	9		9
Ergotherapeute	2		2
Infirmier cadre de sante	3	1	4
Ingenieur	4		4
Maitre Ouvrier	531	47	578
Moniteur atelier	11		11
Moniteur educateur	1	3	4
Ouvrier	142	45	187
Ouvrier AP Paris	1		1
Permanencier	1		1
Personnel de direction	4		4
Preparateur en pharmacie	7	13	20
Preparateur en pharmacie cadre de sant	5	1	6
Psychologue	1	1	2
Secrtaire medical		15	15
Standardiste	2	3	5
Technicien de laboratoire	1	3	4
Sans code-non ventilable	26	6	32
TOTAL	1 168	278	1 446

Annexe 2 : La décote en 2006

Mesure de la décote : **Explication de la surévaluation de la proportion des nouveaux pensionnés impactés par la mesure dans les projections COR 2005 par rapport au réalisé 2006**

2006 est la première année d'application de la mesure de la décote, instituée par la réforme des retraites de 2003. Les nouveaux pensionnés du risque vieillesse qui ne totalisent pas le nombre suffisant de trimestres (tous régimes confondus) au titre de la durée d'assurance, subissent une minoration du montant de leur pension en fonction du nombre de trimestres manquants, de l'année de référence et d'un âge butoir.

Dans le modèle de projection de la CNRACL, deux paramètres sont estimés pour la prise en compte de la décote dans la prestation moyenne versée :

- ❖ la proportion de nouveaux pensionnés subissant cette décote ;
- ❖ le nombre moyen de trimestres manquants pour atteindre la durée de cotisation de référence.

La mesure n'intervenant qu'à partir de 2006, aucune donnée n'était disponible lors du dernier exercice de projection de 2005 : les paramètres ont été surestimés par rapport aux observations constatées en 2006. Pour 2006, le modèle de projection tablait sur une proportion de pension minorée de 27% pour les femmes et de 23% pour les hommes, et sur un nombre moyen de trimestres manquant de 8 pour les femmes et 8,3 pour les hommes.

Sur l'exercice 2006, le nombre de pensions subissant une minoration par la décote représente environ 10% des 47 719 liquidations du risque vieillesse de la CNRACL, 5,6% si l'on exclut les pensions élevées au minimum garanti pour lesquelles l'impact financier de la décote est nul. Le montant de ces pensions a, en moyenne, été minoré de 0,51%, ce qui correspond à 4,1 trimestres manquants pour atteindre la durée d'assurance.

Bilan de l'application de la décote sur les nouvelles liquidations vieillesse de droits directs 2006

	hommes	femmes	total
Nombre de nouveaux retraités vieillesse de droit direct 2006	18835	28884	47719
Proportion des décotés par rapport aux nouveaux retraités 2006	3,41%	7,03%	5,60%
Nombre moyen de trimestres manquants	3,7	4,2	4,1
Coefficient moyen de minoration	0,47%	0,53%	0,51%

Cette faible part des pensions impactées par la décote s'explique par le fait que la minoration s'applique aux pensions dont l'année de référence est 2006, c'est-à-dire l'année où le nouveau pensionné requiert les conditions nécessaires pour l'obtention d'une retraite (même si celui-ci continue son activité). Sur les liquidations 2006, ces pensions représentent 46% des liquidations vieillesse. Cette proportion varie sensiblement en fonction du type de bénéficiaires comme le montre le tableau suivant.

Répartitions des nouvelles liquidations 2006 par année de référence

Type de bénéficiaires (âge théorique de départ à la retraite)	% dans les nouvelles liquidations (2006)	Année de référence			
		2003	2004	2005	2006
total	100,0%	34%	6%	14%	46%
Catégorie sédentaire (60 ans et plus) + carrières longues	61,8%	30%	3%	10%	57%
Catégorie active (55 à 60 ans)	23,8%	25%	12%	26%	37%
Catégorie sédentaire (50 ans)	0,1%	45%	10%	22%	23%
Parents 3 enfants (15 ans de service)	13,3%	73%	6%	10%	11%
d'office	1%	83%	4%	5%	7%

Les parents de 3 enfants, qui peuvent prétendre partir en retraite après 15 années de service, ne sont que 11% à avoir une année de référence égale à 2006. Dans ce cas précis, l'année de référence est déterminée suivant l'année de naissance du 3ème enfant. Parmi ces pensionnés ayant une année de référence 2006, près de 70% d'entre eux ont une durée d'assurance inférieure à la durée de référence requise pour avoir le taux plein.